

# Le Courrier des Opelousas

Vol. XXIII.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 3 Juin 1876.

No. 34.

## OPELOUSAS:

SAMEDI matin. : : : 3 JUIN 1876.

Les ondées fréquentes que nous avons depuis dix ou douze jours, ont pour effet de faire pousser avec profusion et rapidité, les mauvaises herbes dans les champs. Il est vrai que les récoltes en profitent dans la même proportion; mais cela donne un surcroît de travail aux planteurs, qui peuvent à peine conserver leurs récoltes en bon ordre.

Les données qui nous viennent de la campagne sont encourageantes quant à la récolte prochaine. Elle est en arrière, il est vrai; mais elle se présente vigoureuse et uniforme.

Les affranchis, nous sommes heureux de le constater, ont beaucoup arrêté leurs fréquentes pérégrinations dans les villages voisins et les cercueurs, ce qui indique deux choses certaines; la première, c'est qu'ils n'ont plus de petit change à dépenser; la seconde, c'est qu'ils travaillent pour en faire d'autre, et cela ne viendra probablement pas avant Octobre ou Novembre prochain.

Nous publions aujourd'hui, en anglais, les procédures de la réunion pour organiser un club démocrate, samedi dernier, suivi de la retraite d'une trentaine de membres qui ont cru avoir à combattre l'influence de Kellogg et de certains de ses partisans et affidés, dans l'assemblée.

La Cour Suprême s'ouvrira en notre ville, le second lundi de Juin, le 12. A cette occasion, nous rappellerons aux parties qui ont des affaires devant ce tribunal, ainsi qu'aux avocats qui les représentent, que nous sommes préparés à imprimer promptement et nettement, les brefs que l'on voudra bien nous confier. Nous ferons une réduction libérale sur tout ouvrage de ce genre qui nous sera donné avant le 8 Juin.

Un correspondant de l'Enterprise de Washington, du 31 mai, mentionne ainsi l'assemblée tenue Samedi dernier en notre ville, dans le but d'organiser un Club démocrate:

Citoyens purs et véritables, soyez vigilants! Samedi dernier, une bande d'individus qui tiennent des communications de Kellogg, ont pris possession d'une assemblée à la Maison de Cour, à Opelousas, et ont, sans façon, procédé à organiser un Club Démocratique.

Y'ent-il jamais une comédie plus burlesque?

Ne permettez pas que ceci soit répété nulle part dans la Paroisse.

TRUE BLUE.

Presque tout est vrai; nous sommes peinés de le constater.

Une réunion mensuelle de la compagnie des Pompiers No. 1, aura lieu à la Remise de la Poste, Lundi prochain, à 6 heures du soir.

M. M. E. Girard, de Vermillionville, un avocat en renom dans l'Etat, et bien connu dans notre Paroisse, est porté comme candidat pour Juge de District pour Lafayette, Vermillion et Cameron.

Messrs. R. P. O'Bryan, d'Abbeville, et Jos. A. Chargeois, de Lafayette, sont candidats pour Avocat de District.

Voici les noms des délégués de la Louisiane à la Convention Nationale Démocratique qui aura lieu à St. Louis (Missouri), en Juin prochain, savoir: Pour l'Etat entier, R. H. Marr, Robert C. Wickliffe, T. C. Manning et E. E. Kidd. 1er Dist. Congressional, Tobin et L. St. Martin. 2d District, Mellon et McConnell. 3e District, Goode et Brent. 4e District, Moncreu et Jeffries. 5e District, Mitchel et Cochran. 6me District, Garland et Pipes.

Nous avons annoncé, il y a quinze jours, que M. Xavier Cart avait vendu les Sources de la Pointe aux Loups, et qu'il se retirait de l'exploitation de cette retraite d'été. Nous nous sommes trompés en partie. Quoiqu'il ait disposé de son établissement, il continuera encore cette saison à recevoir les visiteurs, et à cet effet, il vient d'arriver de la Nouvelle-Orléans avec les provisions nécessaires pour accommoder ceux qui désiraient se prévaloir de ces sources. Il sera prêt dans quelques jours à recevoir les visiteurs.

On sait que ces sources sont situées à 34 milles au Sud-Ouest de notre ville, et elles sont assez connues pour que nous nous abstenions de répéter la vertu de leurs eaux.

Nous savons que le Courrier d'ici à l'élection, par clubs de cinq ou plus, à raison de 10 cents par mois, pour l'une ou l'autre langue, ou 15 cents par mois pour les deux langues.

Mr. F. Cox, de St. Joseph, écrit: "Je me sera d'une des machines à cuire de Grover & Baker No. 9, et je crois que c'est une des meilleures machines que j'aie jamais vues. Elle est toujours en bon ordre et je ne la changerai pour aucune autre machine."

CONVERSION.—Nous lisons dans l'Advertiser, de Vermillionville, du 27: "Le colonel Wm. Mouton, d'Abbeville, a fait un discours sur la tempérance et l'intempérance, à la Maison de Cour, mercredi dernier. Son audience était nombreuse, et l'orateur a été, comme d'habitude, éloquent, et ceux qui l'ont entendu ont été impressionnés de son ardeur et de sa sincérité."

## LE COMITE D'ENQUETE CONGRESSIONNEL.

Nous avons eu en 1872, un comité d'enquête congressionnel, dont la mission n'a eu d'autre résultat qu'un volumineux rapport, où l'on peut trouver des informations utiles sur les actes et les procédures du gouvernement de Warmonth. Nous avons eu en 1875, un autre comité, dont les investigations ont édifié le pays sur la manière dont les créatures de Kellogg s'y sont prises en 1874 pour refaire l'élection au profit des radicaux.

Bien que ces deux comités congressionnels fussent composés en majorité de républicains, ils n'en ont pas moins servi à mettre en lumière les vols et les fraudes commis sous le régime des carpet-baggers. Les rapports de ces comités resteront comme un recueil de preuves attestant les illégalités et les déprédations monstrueuses qui ont caractérisé les quatre années du gouvernement de Warmonth, et les fraudes réitérées sur lesquelles se sont étayés les usurpateurs de 1872 et de 1874, appuyées par deux interventions fédérales.

Un nouveau comité congressionnel vient de partir de Washington pour venir faire une autre enquête en Louisiane. Cette fois, ce comité nommé par une Chambre démocrate—la première qui ait siégé à Washington depuis la guerre de sécession—est composé en majorité de démocrates, et nous devons attendre de lui une plus haute impartialité, parce qu'il n'a pas intérêt à ménager les radicaux ni à empêcher la lumière de se produire.

L'œuvre de ce comité est complexe. Bien que l'enquête qu'il est chargé de faire ne soit pas motivée par une occurrence récente ni par la situation politique actuelle de notre Etat, elle peut, cependant, par la nature même de son objet, embrasser quantité d'actes et de manœuvres qui ont contribué à l'établissement de l'usurpation de Kellogg.

L'investigation doit s'étendre en effet, à tous les agissements des fonctionnaires fédéraux en Louisiane. Elle peut donc avoir pour objet les actes arbitraires du juge Durrell, et sur la connivence de l'avocat dit district dans la confection de l'ordre de mandat, qui sur les manœuvres du "ring" des banquerotes; aussi bien sur les fraudes commises au détriment du Trésor, dans le département de la poste, dans celui de la Douane et dans celui du revenu intérieur, que sur les abus qu'il a faits de son pouvoir le marshal des Etats-Unis pour supporter la faction radicale locale. On voit que la sphère est vaste, et que le comité a le pouvoir de recueillir tous les éléments de l'histoire secrète du régime radical en Louisiane.

La tâche est lourde, et il dépend des citoyens de l'alléger et de la simplifier par leur empressement à fournir au comité toutes les informations et toutes les preuves qu'ils possèdent. Ils agiront en rapport avec le comité auxiliaire organisé pour assister le comité congressionnel et qui siège au dessus de la Bourse au Cotton, rue Gravier No. 191.

Il est du devoir des citoyens de sacrifier leur intérêt ou leurs convenances personnelles pour contribuer à porter le coup de grâce aux ennemis qui ont assés, pillé, et opprimé la Louisiane depuis huit ans. Ils ont, d'ailleurs, peu de chose à craindre de ceux qu'ils dénoncent, car les jours du radicalisme sont comptés.

Les scandales auxquels a donné lieu l'administration des facilités, les pratiques frauduleuses qui avaient cours dans le département du revenu intérieur et de la Douane, sont choses de notoriété publique à la Nouvelle-Orléans. Ce qu'il faut prouver au comité, ce sont des faits précis avec des notes et des dates et des preuves ou des témoignages à l'appui.

Le gouvernement du Trésor fait poursuivre les distillateurs et épargne les vrais coupables, les employés fédéraux qui, par leur initiative ou leur connivence, ont ordonné la fraude ou l'ont rendue possible. C'est eux-là qu'il faut livrer au comité. Quant au rôle politique joué par les fonctionnaires fédéraux, il sera facile d'être éclairé à ce sujet, si ceux qui ont servi d'instruments subalternes aux mensurations, comprennent qu'ils n'ont plus rien à gagner à céder la vérité.

L'enquête commencée à Washington et qui doit continuer ici, a déjà produit de curieuses révélations. Les notes par l'avocat-général d'accorder l'impunité au major Scelye, les persécutions, les actes d'intimidation et les tentatives d'assassinats dirigées à la Nouvelle-Orléans contre plusieurs témoins, attestent les appréhensions qui existent dans le camp radical. La vérité, si elle est pleinement connue, doit ébranler sans aucun doute, les mémoires de la clique corrompue qui aspire à contrôler encore les destinées de notre Etat.

L'intérêt bien entendu ne moins que le patriotisme font donc un devoir à tous les citoyens d'apporter leur contingent d'informations et de preuves, pour aider à démasquer les fonctionnaires fédéraux prévaricateurs ou coupables d'abus de pouvoir. C'est le premier engagement de la campagne électorale, et ceux qui peuvent y jouer un rôle utile ne doivent se laisser arrêter par aucune considération personnelle.

Pour la première fois, un comité congressionnel sympathique à notre cause, disposé à nous rendre pleine et entière justice, vient au milieu de nous prêt à entendre nos doléances et nos griefs. L'intérêt de notre salut exige donc que nous l'aidions de tout notre pouvoir. Nous espérons que chacun le comprendra ainsi et qu'il n'y aura ni hésitation, ni défaut, ni abstention, ni désertion, au moment où l'occasion s'offre de frapper légalement les ennemis de la Louisiane.

De nos noms un léger souvenir se conserve à peine parmi les hommes.

## Le Comité Congressional d'enquête.

Tous les membres du comité Congressional d'enquête sont arrivés à la Nouvelle-Orléans à l'exception de Mr New de l'Indiana.

Voici les noms de ces membres: Honorable R. L. Gibson, de la Louisiane, A. E. Stevenson, de l'Illinois, Jas. B. Kelley, de la Pensylvanie, O. D. Conger, du Michigan, W. Woodburn, du Nevada, J. L. Vance, de l'Ohio, J. S. Blackburn, du Kentucky et Darrall de la Louisiane.

Le comité a eu une réunion préliminaire à l'hôtel St. Charles, vers une heure hier après midi, pour s'organiser définitivement.

Le comité commencera probablement à siéger aujourd'hui même. Il est question d'entendre certains témoins à huis clos, parce que ceux-ci ont peur d'être en butte aux vexations de la Douane et leurs noms étaient connus et surtout leurs déclarations étaient publiées. On nous dit que Barrett est effectivement un témoin très important et que ses révélations vont jeter le désarroi dans le camp des carpet-baggers de la Louisiane.

Plusieurs politiques de Washington sont venus avec le comité d'enquête, entr'autres le notoire George W. Carter, qui a été autrefois orateur de la Chambre des représentants de la Louisiane. —Abelle, 30 mai.

Washington 22 mai.

Le Président a envoyé aujourd'hui au Sénat les nominations suivantes: Edwards Pierpont, de New-York, (maintenant Attorney-général), ministre en Angleterre.

Alphonso Taft, de l'Ohio, (maintenant Secrétaire de la guerre), Attorney-général.

J. Donaldson Cameron, de la Pensylvanie, Secrétaire de la guerre.

Le Sénat a ratifié immédiatement ces trois nominations.

La Cour Suprême de l'Etat vient de rendre sa décision dans l'affaire de Moncreu vs. Dubuclet, au sujet de la place de trésorier d'Etat. On se rappelle qu'à l'élection de 1874, bien que Moncreu eût la majorité des votes le Returning Board déclara Dubuclet élu, en écartant ou en modifiant les votes de plusieurs paroisses. La cour suprême déclare que les actes du board sans appel et qu'aucune cour ne peut modifier ses décisions. Ainsi cinq politiques peuvent fausser à leur idée le verdict populaire et écartent tout candidat qui n'est pas à leur guise en faveur des créatures de leur choix. C'est vraiment une belle chose que le droit de suffrage en Louisiane.

Ruche Louisianaise.

L'AVENIR DU SUD.

Nous empruntons à la revue politique d'un confrère français le Bulletin de New-York, excellent journal financier et commercial, les passages suivants:

Il est une autre question qui est au moins aussi importante que celle de la Réforme, c'est celle de la reconstruction des Etats de Sud. Au lieu de rendre une main amie aux vaincus après la guerre, le parti républicain les a soumis au régime du sabre et s'est partagé leurs dépouilles.

Les anciens Etats Confédérés gouvernés par les proconsuls du Nord n'ont pas pu révéler au régime sous le feu d'aujourd'hui sous le poids des exactions de toutes sortes qu'ils ont eues à subir. Il faut que ces Etats soient purgés des fonctionnaires que les "républicains" leur ont imposés, et qu'ils reprennent dans l'Union la place qui leur appartient.

Si à un certain point de vue, la guerre de sécession a ruiné les Etats du Sud, elle sera dans la suite la cause de leur développement. Les soldats de l'armée du Nord, en appliquant la torche aux plantations du Sud, ont allumé le feu qui a purifié les Etats de cette partie de l'Union. Ils ont brutalement déraciné l'esclavage qui eût été préférable sous tous les rapports, d'abolir graduellement. Le remède a été violent, mais la guérison est promptement sous le régime d'une politique conciliatrice. Au lieu de suivre cette voie, le vainqueur n'a libéré le noir, dont il se souciait fort peu, que pour enchaîner le blanc.

Cet état de choses touche heureusement à sa fin. Le parti que les hasards de la guerre ont porté au pouvoir, succombe après seize ans de règne sous le poids des infamies de toutes sortes qui l'ont déshonoré et perdu à jamais. Une ère nouvelle est sur le point de s'ouvrir pour le Sud, qui va pouvoir faire entendre de nouveau sa voix dans le grand conseil de la nation, et qui, rendu à lui-même et régénéré, saura se rendre matériellement indépendant du Nord tout en restant uni à lui au point de vue politique.

De tous les Etats du Sud, la Louisiane est celui qui est appelé à devenir le plus important. Sa métropole, située à l'embouchure du Mississippi, sera bientôt ce qu'elle aurait toujours dû être, l'entrepôt de l'immense Ouest. Une ère de prospérité et de gloire, de paix, mais dont les nombreux produits actuels peuvent être transportés à beaucoup meilleur marché à la Nouvelle-Orléans qu'à New-York. Lorsque les Etats de l'Ouest seront entièrement peuplés, et que d'un autre côté, la culture du maïs et l'élevage des porcs auront pris l'extension dont ils sont capables dans la Louisiane, tous ces produits seront expédiés directement de la Nouvelle-Orléans en Europe, et ce port sera, dans un temps donné, un des plus importants de l'Union. Mobile et Charleston deviendront de leur côté des centres commerciaux de premier ordre et les Etats du Sud débarrassés de l'esclavage qui empêchait leur développement et des proconsuls du parti républicain qui les pressaient, deviendront le plus beau fleuron de la grande république des Etats-Unis d'Amérique.

L'Empereur Dom Pedro.

[Extrait de l'Abelle du 26 Mai.]

On a tant parlé de Dom Pedro, depuis son arrivée aux Etats-Unis, qu'il est venu, moins dans l'intention d'assister aux fêtes du centenaire américain que pour s'instruire, en visitant en touristes les principales villes de notre vaste territoire, que nos lecteurs nous en voudraient réellement, si nous ne trouvions pas l'occasion de placer ici une petite note biographique, à propos d'un visiteur distingué qui nous est actuellement de passage.

Disons tout d'abord, qu'en traversant les Etats du Nord, Dom Pedro a été souvent importuné par des personnes trop désireuses de faire la connaissance d'un empereur, qui ont montré ainsi plus de tact et beaucoup d'indiscrétion. Nous n'en exceptons pas les principaux fonctionnaires de l'administration municipale de New-York, qui ont voulu imposer, c'est le mot, une réception officielle et des discours préparés à l'avance, dans les Paroisses St. Landry et Calcasieu. 11 mars 1876.

Le suis candidat pour la place de Juge du Hauts District Judiciaire, à l'élection qui aura lieu en Novembre 1876. GEORGE W. HUDSPETH.

Avocat de District. Nous sommes autorisés à annoncer que LAURENT DUPRE Esq. est candidat pour Avocat de District du 2e District Judiciaire, et que l'approbation de la Convention Démocratique du District, ou des Conventions des Paroisses qui composent ce District. [31 mars.

Je suis candidat pour la place de Juge du Hauts District Judiciaire, à l'élection qui aura lieu en Novembre 1876. F. FEROLEE PERRODIN.

Greffier de la Cour. Nous sommes autorisés à annoncer que le Juge A. GARRIGUES est candidat pour la place de Greffier de la Cour de District dans et pour la Paroisse St. Landry, à l'élection de Novembre prochain. [18 mars.

Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. JAMES O. CHACHERE est candidat à la place de Greffier de la Cour de District dans et pour la Paroisse St. Landry, à l'élection de Novembre prochain. [18 mars.

Sherrif. Nous sommes autorisés à annoncer que le Capt. E. A. CARMICHAEL est candidat à la place de Sherrif de St. Landry, à l'élection de Novembre prochain, sujet à la nomination de la Convention Démocratique de Paroisse.

AVIS. MA femme, Mathilde Warteel, ayant quitté le domicile conjugal sans raison légitime, elle ne sera pas payée sur livraison, porteur d'aucune dette qui lui pourrait contracter sur mon compte. JEAN GAY fils.

Paroisse St. Landry 27 mai 1876. 1m.

LE DEPOT DES MACHINES A COUDRE DE Grover & Baker VIENT d'être transporté dans le grand et spacieux magasin à quatre étages No. 5 Rue de Chartres. C'est l'avantage des facilités à crédit et augmenter nos affaires nous est un plaisir, nous avons fait de ce magasin un dépôt de toutes les machines à point élastique, avec un assortiment d'aiguilles, d'améliorations, d'appareils, de boutons et de tous les accessoires nécessaires, et nous avons à vendre aux prix les plus bas, par le présent avis, ces machines qui sont fabriquées par la Compagnie de Machines à coudre de Grover & Baker, pour son propre usage, et peuvent être garanties comme étant LES MEILLEURES sur le marché. H. H. TRUE, Agent général pour le Sud. 29 avril, 6m.

AVIS. M'étant assuré des services de M. Walton A. Sanzou, un pharmacien accompli et expérimenté, le public est par le présent avis, que les prescriptions et les médicaments seront préparés avec soin, et à toute heure du jour ou de la nuit, à la résidence de M. Sanzou, au 121 rue de la Pharmacie, et il se fera toujours un plaisir de servir les clients à toute heure du jour ou de la nuit. C. MAYO, agent. A l'enseigne du Gros Mortier. Opelousas 21 août 1875. 44f.

Eureka House. Vis-à-vis la Maison de Cour, Opelousas, nous sommes heureux de noter. Une attention particulière sera portée aux pensionnaires et visiteurs. Table des meilleures, et prix modérés. On sollicite l'encouragement du public. A. LACOME, Propriétaire. 13 Nov. 1875. 5f.

## CANDIDATS.

Senateur d'Etat. A la requête de mes amis de ce District, je m'annonce comme candidat pour le Sénat de l'Etat, de la part du 10e District sénatorial. 13 mai. W. H. KIRKMAN.

Juge de District. Nous sommes autorisés à annoncer E. T. LEWIS Esq. comme candidat pour la place de Juge du 2e District Judiciaire, sujet à la nomination d'une Convention Démocratique de District s'il y en a une, ou si non, sujet à la nomination des Conventions locales Démocratiques qui seront tenues dans le courant de l'année, dans les Paroisses St. Landry et Calcasieu. 11 mars 1876.

Je suis candidat pour la place de Juge du Hauts District Judiciaire, à l'élection qui aura lieu en Novembre 1876. GEORGE W. HUDSPETH.

Avocat de District. Nous sommes autorisés à annoncer que LAURENT DUPRE Esq. est candidat pour Avocat de District du 2e District Judiciaire, et que l'approbation de la Convention Démocratique du District, ou des Conventions des Paroisses qui composent ce District. [31 mars.

Je suis candidat pour la place de Juge du Hauts District Judiciaire, à l'élection qui aura lieu en Novembre 1876. F. FEROLEE PERRODIN.

Greffier de la Cour. Nous sommes autorisés à annoncer que le Juge A. GARRIGUES est candidat pour la place de Greffier de la Cour de District dans et pour la Paroisse St. Landry, à l'élection de Novembre prochain. [18 mars.

Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. JAMES O. CHACHERE est candidat à la place de Greffier de la Cour de District dans et pour la Paroisse St. Landry, à l'élection de Novembre prochain. [18 mars.

Sherrif. Nous sommes autorisés à annoncer que le Capt. E. A. CARMICHAEL est candidat à la place de Sherrif de St. Landry, à l'élection de Novembre prochain, sujet à la nomination de la Convention Démocratique de Paroisse.

AVIS. MA femme, Mathilde Warteel, ayant quitté le domicile conjugal sans raison légitime, elle ne sera pas payée sur livraison, porteur d'aucune dette qui lui pourrait contracter sur mon compte. JEAN GAY fils.

Paroisse St. Landry 27 mai 1876. 1m.

LE DEPOT DES MACHINES A COUDRE DE Grover & Baker VIENT d'être transporté dans le grand et spacieux magasin à quatre étages No. 5 Rue de Chartres. C'est l'avantage des facilités à crédit et augmenter nos affaires nous est un plaisir, nous avons fait de ce magasin un dépôt de toutes les machines à point élastique, avec un assortiment d'aiguilles, d'améliorations, d'appareils, de boutons et de tous les accessoires nécessaires, et nous avons à vendre aux prix les plus bas, par le présent avis, ces machines qui sont fabriquées par la Compagnie de Machines à coudre de Grover & Baker, pour son propre usage, et peuvent être garanties comme étant LES MEILLEURES sur le marché. H. H. TRUE, Agent général pour le Sud. 29 avril, 6m.

AVIS. M'étant assuré des services de M. Walton A. Sanzou, un pharmacien accompli et expérimenté, le public est par le présent avis, que les prescriptions et les médicaments seront préparés avec soin, et à toute heure du jour ou de la nuit, à la résidence de M. Sanzou, au 121 rue de la Pharmacie, et il se fera toujours un plaisir de servir les clients à toute heure du jour ou de la nuit. C. MAYO, agent. A l'enseigne du Gros Mortier. Opelousas 21 août 1875. 44f.

Eureka House. Vis-à-vis la Maison de Cour, Opelousas, nous sommes heureux de noter. Une attention particulière sera portée aux pensionnaires et visiteurs. Table des meilleures, et prix modérés. On sollicite l'encouragement du public. A. LACOME, Propriétaire. 13 Nov. 1875. 5f.

AVIS. M'étant assuré des services de M. Walton A. Sanzou, un pharmacien accompli et expérimenté, le public est par le présent avis, que les prescriptions et les médicaments seront préparés avec soin, et à toute heure du jour ou de la nuit, à la résidence de M. Sanzou, au 121 rue de la Pharmacie, et il se fera toujours un plaisir de servir les clients à toute heure du jour ou de la nuit. C. MAYO, agent. A l'enseigne du Gros Mortier. Opelousas 21 août 1875. 44f.

Eureka House. Vis-à-vis la Maison de Cour, Opelousas, nous sommes heureux de noter. Une attention particulière sera portée aux pensionnaires et visiteurs. Table des meilleures, et prix modérés. On sollicite l'encouragement du public. A. LACOME, Propriétaire. 13 Nov. 1875. 5f.

AVIS. M'étant assuré des services de M. Walton A. Sanzou, un pharmacien accompli et expérimenté, le public est par le présent avis, que les prescriptions et les médicaments seront préparés avec soin, et à toute heure du jour ou de la nuit, à la résidence de M. Sanzou, au 121 rue de la Pharmacie, et il se fera toujours un plaisir de servir les clients à toute heure du jour ou de la nuit. C. MAYO, agent. A l'enseigne du Gros Mortier. Opelousas 21 août 1875. 44f.

Eureka House. Vis-à-vis la Maison de Cour, Opelousas, nous sommes heureux de noter. Une attention particulière sera portée aux pensionnaires et visiteurs. Table des meilleures, et prix modérés. On sollicite l'encouragement du public. A. LACOME, Propriétaire. 13 Nov. 1875. 5f.

AVIS. M'étant assuré des services de M. Walton A. Sanzou, un pharmacien accompli et expérimenté, le public est par le présent avis, que les prescriptions et les médicaments seront préparés avec soin, et à toute heure du jour ou de la nuit, à la résidence de M. Sanzou, au 121 rue de la Pharmacie, et il se fera toujours un plaisir de servir les clients à toute heure du jour ou de la nuit. C. MAYO, agent. A l'enseigne du Gros Mortier. Opelousas 21 août 1875. 44f.

Eureka House. Vis-à-vis la Maison de Cour, Opelousas, nous sommes heureux de noter. Une attention particulière sera portée aux pensionnaires et visiteurs. Table des meilleures, et prix modérés. On sollicite l'encouragement du public. A. LACOME, Propriétaire. 13 Nov. 1875. 5f.

AVIS. M'étant assuré des services de M. Walton A. Sanzou, un pharmacien accompli et expérimenté, le public est par le présent avis, que les prescriptions et les médicaments seront préparés avec soin, et à toute heure du jour ou de la nuit, à la résidence de M. Sanzou, au 121 rue de la Pharmacie, et il se fera toujours un plaisir de servir les clients à toute heure du jour ou de la nuit. C. MAYO, agent. A l'enseigne du Gros Mortier. Opelousas 21 août 1875. 44f.

Eureka House. Vis-à-vis la Maison de Cour, Opelousas, nous sommes heureux de noter. Une attention particulière sera portée aux pensionnaires et visiteurs. Table des meilleures, et prix modérés. On sollicite l'encouragement du public. A. LACOME, Propriétaire. 13 Nov. 1875. 5f.

AVIS. M'étant assuré des services de M. Walton A. Sanzou, un pharmacien accompli et expérimenté, le public est par le présent avis, que les prescriptions et les médicaments seront préparés avec soin, et à toute heure du jour ou de la nuit, à la résidence de M. Sanzou, au 121 rue de la Pharmacie, et il se fera toujours un plaisir de servir les clients à toute heure du jour ou de la nuit. C. MAYO, agent. A l'enseigne du Gros Mortier. Opelousas 21 août 1875. 44f.

Eureka House. Vis-à-vis la Maison de Cour, Opelousas, nous sommes heureux de noter. Une attention particulière sera portée aux pensionnaires et visiteurs. Table des meilleures, et prix modérés. On sollicite l'encouragement du public. A. LACOME, Propriétaire. 13 Nov. 1875. 5f.

AVIS. M'étant assuré des services de M. Walton A. Sanzou, un pharmacien accompli et expérimenté, le public est par le présent avis, que les prescriptions et les médicaments seront préparés avec soin, et à toute heure du jour ou de la nuit, à la résidence de M. Sanzou, au 121 rue de la Pharmacie, et il se fera toujours un plaisir de servir les clients à toute heure du jour ou de la nuit. C. MAYO, agent. A l'enseigne du Gros Mortier. Opelousas 21 août 1875. 44f.

Eureka House. Vis-à-vis la Maison de Cour, Opelousas, nous sommes heureux de noter. Une attention particulière sera portée aux pensionnaires et visiteurs. Table des meilleures, et prix modérés. On sollicite l'encouragement du public. A. LACOME, Propriétaire. 13 Nov. 1875. 5f.

AVIS. M'étant assuré des services de M. Walton A. Sanzou, un pharmacien accompli et expérimenté, le public est par le présent avis, que les prescriptions et les médicaments seront préparés avec soin, et à toute heure du jour ou de la nuit, à la résidence de M. Sanzou, au 121 rue de la Pharmacie, et il se fera toujours un plaisir de servir les clients à toute heure du jour ou de la nuit. C. MAYO, agent. A l'enseigne du Gros Mortier. Opelousas 21 août 1875. 44f.

Eureka House. Vis-à-vis la Maison de Cour, Opelousas, nous sommes heureux de noter. Une attention particulière sera portée aux pensionnaires et visiteurs. Table des meilleures, et prix modérés. On sollicite l'encouragement du public. A. LACOME, Propriétaire. 13 Nov. 1875. 5f.

AVIS. M'étant assuré des services de M. Walton A. Sanzou, un pharmacien accompli et expérimenté, le public est par le présent avis, que les prescriptions et les médicaments seront préparés avec soin, et à toute heure du jour ou de la nuit, à la résidence de M. Sanzou, au 121 rue de la Pharmacie, et il se fera toujours un plaisir de servir les clients à toute heure du jour ou de la nuit. C. MAYO, agent. A l'enseigne du Gros Mortier. Opelousas 21 août 1875. 44f.

Eureka House. Vis-à-vis la Maison de Cour, Opelousas, nous sommes heureux de noter. Une attention particulière sera portée aux pensionnaires et visiteurs. Table des meilleures, et prix modérés. On sollicite l'encouragement du public. A. LACOME, Propriétaire. 13 Nov. 1875. 5f.

AVIS. M'étant assuré des services de M. Walton A. Sanzou, un pharmacien accompli et expérimenté, le public est par le présent avis, que les prescriptions et les médicaments seront préparés avec soin, et à toute heure du jour ou de la nuit, à la résidence de M. Sanzou, au 121 rue de la Pharmacie, et il se fera toujours un plaisir de servir les clients à toute heure du jour ou de la nuit. C. MAYO, agent. A l'enseigne du Gros Mortier. Opelousas 21 août 1875. 44f.

Eureka House. Vis-à-vis la Maison de Cour, Opelousas, nous sommes heureux de noter. Une attention particulière sera portée aux pensionnaires et visiteurs. Table des meilleures, et prix modérés. On sollicite l'encouragement du public. A. LACOME, Propriétaire. 13 Nov. 1875. 5f.

AVIS. M'étant assuré des services de M. Walton A. Sanzou, un pharmacien accompli et expérimenté, le public est par le présent avis, que les prescriptions et les médicaments seront préparés avec soin, et à toute heure du jour ou de la nuit, à la résidence de M. Sanzou, au 121 rue de la Pharmacie, et il se fera toujours un plaisir de servir les clients à toute heure du jour ou de la nuit. C. MAYO, agent. A l'enseigne du Gros Mortier. Opelousas 21 août 1875. 44f.

Eureka House. Vis-à-vis la Maison de Cour, Opelousas, nous sommes heureux de noter. Une attention particulière sera portée aux pensionnaires et visiteurs. Table des meilleures, et prix modérés. On sollicite l'encouragement du public. A. LACOME, Propriétaire. 13 Nov. 1875. 5f.

AVIS. M'étant assuré des services de M. Walton A. Sanzou, un pharmacien accompli et expérimenté, le public est par le présent avis, que les prescriptions et les médicaments seront préparés avec soin, et à toute heure du jour ou de la nuit, à la résidence de M. Sanzou, au 121 rue de la Pharmacie, et il se fera toujours un plaisir de servir les clients à toute heure du jour ou de la nuit. C. MAYO, agent. A l'enseigne du Gros Mortier. Opelousas 21 août 1875. 44f.

Eureka House. Vis-à-vis la Maison de Cour, Opelousas, nous sommes heureux de noter. Une attention particulière sera portée aux pensionnaires et visiteurs. Table des meilleures, et prix modérés. On sollicite l'encouragement du public. A. LACOME, Propriétaire. 13 Nov. 1875. 5f.

AVIS. M'étant assuré des services de M. Walton A. Sanzou, un pharmacien accompli et expérimenté, le public est par le présent avis, que les prescriptions et les médicaments seront préparés avec soin, et à toute heure du jour ou de la nuit, à la résidence de M. Sanzou, au 121 rue de la Pharmacie, et il se fera toujours un plaisir de servir les clients à toute heure du jour ou de la nuit. C. MAYO, agent. A l'enseigne du Gros Mortier. Opelousas 21 août 1875. 44f.

Eureka House. Vis-à-vis la Maison de Cour, Opelousas, nous sommes heureux de noter. Une attention particulière sera portée aux pensionnaires et visiteurs. Table des meilleures, et prix modérés. On sollicite l'encouragement du public. A. LACOME, Propriétaire. 13 Nov. 1875. 5f.

AVIS. M'étant assuré des services de M. Walton A. Sanzou, un pharmacien accompli et expérimenté, le public est par le présent avis, que les prescriptions et les médicaments seront préparés avec soin, et à toute heure du jour ou de la nuit, à la résidence de M. Sanzou, au 121 rue de la Pharmacie, et il se fera toujours un plaisir de servir les clients à toute heure du jour ou de la nuit. C. MAYO, agent. A l'enseigne du Gros Mortier. Opelousas 21 août 1875. 44f.

Eureka House. Vis-à-vis la Maison de Cour, Opelousas, nous sommes heureux de noter. Une attention particulière sera portée aux pensionnaires et visiteurs. Table des meilleures, et prix modérés. On sollicite l'encouragement du public. A. LACOME, Propriétaire. 13 Nov. 1875. 5f.

AVIS. M'étant assuré des services de M. Walton